

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORT 2022

Les Finances Publiques



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

SOMMAIRE

Préambule : Le budget 2022	01
Perspectives financières et stratégies d'investissement 2022	02
La section d'investissement	03
Cadre juridique	04
Contexte local	05
Economie/Pandémie	07
Analyse retrospective	09
Maîtriser l'endettement	11
Les charges générales	12
DGF et taxes directes locales	13
Restes à réaliser	14
Accompagner les collectivités territoriales et soutenir les territoires plus fragiles	15
[...] PLF 2022	16
Les ressources de fonctionnement	17
Les retours communautaires	18
Objectifs en cours d'analyse : Révision des Attributions de Compensation	19
Dotations de l'Etat et compensations fiscales	20
L'investissement 2022	21
La capacité d'autofinancement	23
Les charges de personnel	24
Structure des effectifs	25
Organigramme du personnel	27

Préambule : Le budget 2022

Un budget de transition entre la perspective de sortie de crise sanitaire et les contributions liées au redressement des comptes publics ; Le budget 2022 s'inscrit dans une projection de reprise économique nationale (+4% de croissance du PIB) et d'un retour de l'inflation.

Dans le même temps le déficit et l'endettement public connaissent des records. Après deux années de tension, le budget 2022 sera bâti avec une perspective d'intégration des effets de la crise sanitaire dans la gestion quotidienne, à défaut d'en sortir tout à fait.

A l'instar de 2021, la loi de Finances porte des dispositifs du Plan de relance, tout en s'attachant à définir des indicateurs financiers de nature à déterminer les choix stratégiques de demain.

Les décisions nationales qui seront prises courant 2022 seront susceptibles d'impacter la prospective de chaque collectivité.

Par ailleurs, la réforme fiscale produira ses derniers effets avec la suppression totale de la taxe d'habitation. Le transfert de la taxe foncière sur le bâti du département compensera partiellement cette perte, qui fera également l'objet d'une compensation par l'Etat estimée à 2,8M€.

Perspectives financières et stratégies d'investissement 2022

Les perspectives financières

La préparation du budget 2022 et, au-delà, la mise en œuvre du plan de mandat s'inscrit dans une vision financière prospective.

Le rapport sur les orientations budgétaires est donc l'occasion d'exposer les prévisions concernant l'évolution des grands équilibres financiers de la ville, compte tenu des perspectives d'évolution des ressources et des charges et de la réalisation des investissements.

À compter de 2022, l'exercice prospectif revêt de nouveau un enjeu particulier avec la poursuite de la mise en œuvre de la réforme fiscale (transfert du foncier bâti départemental en lieu et place de la taxe d'habitation), et la réforme des indicateurs de richesse servant de base au calcul des dotations versées par l'Etat.

L'objectif est d'évaluer la capacité de la ville à financer les projets du mandat tout en préservant les fondamentaux de gestion à plus long terme.

Les hypothèses prospectives

La finalité d'une prospective financière est de tracer une trajectoire réaliste à moyen terme en se fondant sur les hypothèses économiques et financières les plus vraisemblables à un moment donné, toutes choses égales par ailleurs.

Bien entendu, la prévision financière reste confrontée à des aléas, notamment :

- L'évolution de la situation sanitaire, toujours incertaine
- Les modalités de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics en sortie de crise (contractualisation, ponction sur la DGF, etc.)
- La croissance des coûts des matériaux et le renchérissement des coûts des opérations

La section d'investissement

- L'influence des autres paramètres externes, que ce soient les facteurs macroéconomiques (ex : inflation, prix de l'énergie) ou les facteurs législatifs et réglementaires (ex : mesures nationales impactant la fonction publique, mesures intégrées chaque année en loi de finances, etc.)
- L'évolution des conditions de financement, aujourd'hui favorables aux collectivités locales

En conséquence, la prospective financière sur 2022 menée s'appuie toujours sur le comptes de gestion (du trésorier N-1) et le Compte Administratif de la ville (n-1), elle est construite autour d'hypothèses prudentes mais réalistes.

Les investissements seront financés par des recettes définitives (FCTVA, subventions d'équipement) le besoin résiduel sera couvert par l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

les perspectives et la stratégie d'investissement 2022 :

• Qualité de vie	126 880€
• Sécurité	150 073€
• Réseaux - Voiries	214 000€
• Travaux en régie	10 500€
• Aménagement des constructions	124 056€

Cadre juridique

DOB 2022

Rapport et débat d'orientation budgétaire (R.O.B - D.O.B.) 2022

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRÉ ») a modifié l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et l'élaboration des budgets locaux.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être produit et débattu, au cours d'une séance du Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Enfin, ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'intercommunalité.

Le débat d'orientation budgétaire vise donc à permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- de débattre et voter les orientations budgétaires et des engagements pluriannuels qui préfigureront les priorités du prochain budget 2022.



Contexte local

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2008		2013		2018			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	473	100,0	553	100,0	464	100,0	50,6	74,3
Agriculture	62	13,1	32	5,8	21	4,5	51,7	100,0
Industrie	61	13,0	60	10,9	50	10,8	40,0	70,1
Construction	54	11,4	68	12,3	50	10,8	19,9	60,1
Commerce, transports, services divers	143	30,2	168	30,4	165	35,5	46,1	73,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	153	32,3	225	40,6	178	38,4	66,3	77,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2019

	2019
Nombre de ménages fiscaux	2 064
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 531
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 520
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	50

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Démographie des entreprises en 2020

Commune de Bages (66011)

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2020

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	52	100,0	41	78,8
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	5	9,6	3	60,0
Construction	7	13,5	6	85,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	11	21,2	9	81,8
Information et communication	3	5,8	3	100,0
Activités financières et d'assurance	0	0,0	0	
Activités immobilières	3	5,8	3	100,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	9	17,3	5	55,6
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	4	7,7	3	75,0
Autres activités de services	10	19,2	9	90,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.



En Europe

Comme le reste du monde, l'Union Européenne a été fortement touchée par le choc économique dû à la pandémie de COVID-19, la phase de récession débutée en 2020 voit le PIB Européen chuté de 6.1% par rapport à 2019.

Toutefois, en dépit du prolongement des nombreuses mesures sanitaires, l'année 2022 devrait voir un rebond de l'activité.

La dette publique des Etats membres, le niveau global de la dette a atteint 90.7% du PIB Européen en 2020.

En France

Encore freinée jusqu'au début du printemps 2021 par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé de 1.1% au 2ème trimestre après avoir stagné.

L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8% au 2ème trimestre 2021).

Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré.

Les chiffres de l'année 2021

- ➔ Budget prévisionnel de l'Etat : 591 milliards d'euros de dépenses
- ➔ Produit Intérieur Brut (PIB) : + 1.1% au 2ème trimestre 2021
- ➔ Dette Publique : 2 739 milliards d'euros (INSEE du 25/06/2021)

Quoi qu'il en coûte - Crise COVID-19 (aides de tous types apportés aux entreprises françaises) :

- ➔ 240 milliards d'euros
- ➔ Déficit public estimé à 9.4 % du PIB
- ➔ Dette publique estimée 118% du PIB

Contexte économique

Il est important de rappeler le contexte dans le lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2022.

Au niveau mondial

L'économie mondiale connaît une croissance bien plus forte qu'anticipé il y a un an, mais la reprise est inégale et expose les économies avancées comme les économies de marché émergentes à divers risques. Selon l'OCDE, les mesures de soutien extraordinaires mises en place par les pouvoirs publics et les banques centrales ont aidé à éviter le pire lorsque la pandémie a frappé.

Compte tenu du déploiement continu de la vaccination et de reprise progressive de l'activité économique aujourd'hui en cours, l'OCDE prévoit une croissance de 4.5% en 2022, des chiffres à peine modifiés par rapport aux taux respectifs de 5.8% et de 4.5% prévu dans les perspectives économiques de mai 2021.

Une hausse rapide de la demande au fur et à mesure de la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix des produits de base essentiels comme le pétrole et les métaux, mais aussi les prix de l'alimentation, dont l'impact sur l'inflation s'est fait plus fortement ressentir dans les économies de marché émergentes.

Les dérèglements causés par la pandémie dans les chaînes d'approvisionnement ont amplifié les tensions sur les coûts.



Analyse rétrospective

Analyse des équilibres financiers fondamentaux 2020

BAGES - Pyrénées-Orientales

Exercice 2020

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 227 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 3500 à 5000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
3 130	740	1 043	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	<u>en % des produits CAF</u>	
3097	733	1013	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
1 483	351	463	dont : Impôts Locaux	47,90	45,76
175	41	66	Autres impôts et taxes	5,65	6,54
899	213	147	Dotation globale de fonctionnement	29,03	14,56
0	0	2	FCTVA	0,00	0,15
195	46	64	Produits des services et du domaine	0,00	6,33
2 920	691	900	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	<u>en % des charges CAF</u>	
2761	653	815	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF	0,00	0,00
1 606	380	447	dont : Charges de personnel	58,16	54,77
785	186	226	Achats et charges externes	28,41	27,78
68	16	20	Charges financières	2,47	2,46
119	28	28	Contingents	4,32	3,38
46	11	49	Subventions versées	1,66	5,95
210	50	143	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		

Autofinancement 2020

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
			AUTOFINANCEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
394	93	217	Excédent brut de fonctionnement	12,73	21,44
335	79	198	Capacité d'autofinancement = CAF	10,82	19,52
142	34	120	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	4,60	11,80

Endettement 2020

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
			ENDETTEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
1899	449	728	Encours total de la dette au 31 décembre N	61,33	71,89
1896	449	713	Encours des dettes bancaires et assimilées	0,01	87,40
1896	449	711	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	0,01	70,15
260	61	97	Annuité de la dette	8,39	9,53

Analyse rétrospective

(suite)

Fond de roulement 2020

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	
669	158	380	FONDS DE ROULEMENT

Fiscalité 2020

BAGES - Pyrénées-Orientales

Exercice 2020

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 227 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 3500 à 5000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
6 175	1 461	1 437	Taxe d'habitation (y compris THLV sauf pour les réductions de base)	0	0	68
4 274	1 011	1 275	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
87	21	27	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)	
701	166	205	Taxe d'habitation (y compris THLV)	11,35	14,27	
735	174	242	Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,19	18,97	
41	10	13	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,70	48,55	
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	
Les produits des impôts de répartition						
Produits des impôts de répartition			Taxe			
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-	
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-	
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-	



Maîtriser l'endettement

La maîtrise de l'endettement est un enjeu essentiel de la politique financière pour préserver les capacités d'investissement futures et conserver une bonne qualité de signature aux yeux des partenaires financiers. Ainsi, sur la période écoulée, la maîtrise de la dette municipale a contribué à préserver les marges de manœuvre de la ville dans un contexte de faible progression des recettes de fonctionnement. Le suivi drastique de l'endettement préserve la capacité de la ville à pouvoir recourir à l'emprunt pour financer la politique d'investissement.



ÉTAT DE LA DETTE ANNÉE 2022 **BUDGET COMMUNAL**

Désignation de l'emprunt	Organisme prêteur	Date du 1er remb.	Montant	Taux	Durée (en mois)	Dette en Capital au 1er janvier	Annuité de l'exercice	
							Capital	Intérêts
2008-2 - Construction Halle sports	DEXIA - CLF	01/10/2009	375 000,00	5,31	240	176 732,81	21 502,44	9 384,51
2012-1 - Investissement 2012	Caisse d'Epargne	25/09/2013	300 000,00	4,50	180	142 042,22	21 200,27	6 249,86
2013-1 - Investissement 2013	Crédit Agricole	10/04/2014	100 000,00	4,27	180	48 333,23	6 666,68	1 957,08
2014-4 - Club house tennis *	Caisse d'Epargne	25/12/2014	60 000,00	4,00	144	23 206,39	5 464,87	928,26
2016-1 - Cours de Tennis*	Crédit Agricole	10/03/2016	110 584,45	5,15	144	66 529,29	8 620,44	3 426,26
2017-1 - Cantine scolaire	La Banque Postale	01/05/2018	491 000,00	1,65	168	361 995,60	33 592,34	5 972,93
2018-1 - Centre Techn. Municipal	Caisse d'Epargne	25/02/2019	400 000,00	1,75	180	328 154,90	24 796,99	5 580,57
2019-1 - Avenue de la Méditerranée	Caisse d'Epargne	25/03/2020	1 000 000,00	1,90	300	935 832,59	32 980,89	17 161,07
TOTAL GÉNÉRAL			2 836 584,45			2 082 827,03	154 824,92	50 660,54

* Prêts transférés par la CDC ALBERES/CÔTE-VERMEILLE

Les charges générales

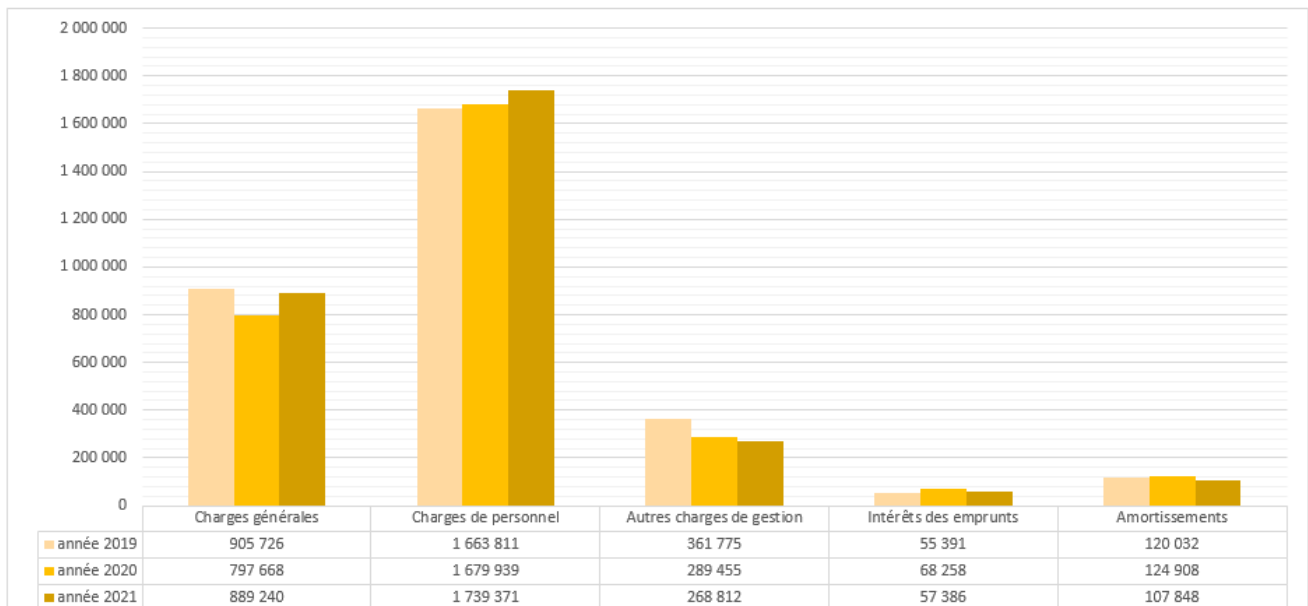
Les charges à caractère général évoluent en fonction des prix des matières premières et des fournitures, mais aussi en fonction des équipements et des services à la population.

Quelles sont les conséquences du retour de l'inflation ?

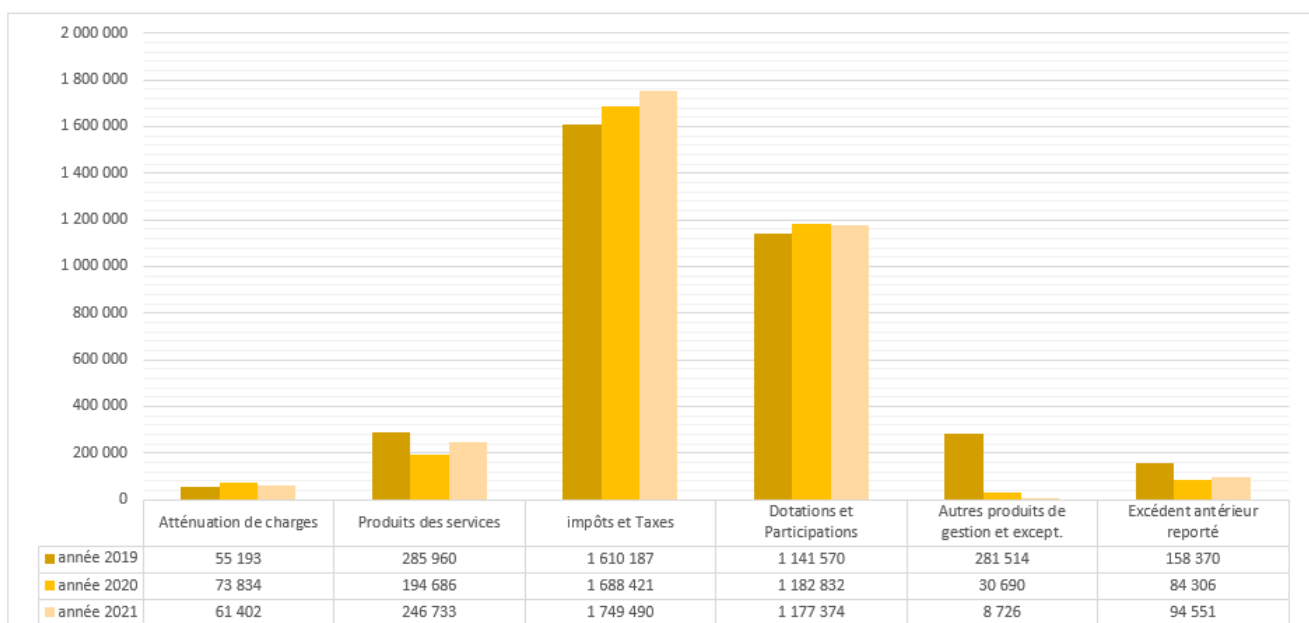
Les effets de l'inflation ne sont pas uniformes, sauf quand elle devient complètement incontrôlable.

Souvent le signe d'une économie en croissance, le corollaire d'une baisse du chômage et d'une hausse des salaires, l'inflation peut alléger la dette des emprunteurs, mais aussi décourager l'épargne, générer de l'incertitude et ralentir les investissements, miner la compétitivité des entreprises et éroder sensiblement le pouvoir d'achat des consommateurs. Ce phénomène s'observe partout en Europe et aux Etats-Unis, et se ressent d'autant plus que la hausse des prix concerne avant tout des produits du quotidien, comme l'énergie ou l'alimentaire.

Les dépenses :



Les recettes :



DGF et taxes directes locales

Evolution de la Dotation Globale Forfaitaire 2018-2020

	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022-LF
DFG Forfaitaire notifiée	402 248	405 336	409 279	413 491	413 491
Evolution N-1 DGF Forfaitaire	4 783	3 088	3 943	4 212	0

Pour mémoire : montant notifié DGF forfaitaire 2017 : 397 465€

Chiffres prévisionnels. Source " LF 2022"

Evolution des Taxes Directes Locales 2020-2021

	TAUX		PRODUITS	
	2020	2021*	2020	2021
Taxe d'habitation	11,35%	/	700 823 €	46 814 €
Taxe foncière (bâti)	17,19%	37,29%	735 240 €	1 525 069 €
Taxe foncière (non bâti)	46,70%	46,70%	40 614 €	40 584 €
TOTAUX			1 476 677	1 612 467

Source : Centre des finances publiques. Rôles 2020-2021 (Tableaux 1288 M).

* cf. Délibération n° 2021-017 "Fixation des taux de fiscalité directe pour 2021"

Reste à réaliser

Les restes à réaliser seront intégrés au Budget 2022.

Dépenses	Article	RAR
Frais d'études urbanisme	202	5 500,00 €
Frais d'études travaux bâtiments et Skate park	2031	13 000,00 €
Acquisition de logiciels	2051	11 500,00 €
Agencement et aménag. de bâtiments	2135	14 000,00 €
Travaux réseaux voirie	2151	160 050,00 €
Installation voirie	2152	149 500,00 €
Autres réseaux	21538	30 000,00 €
Acquisition matériel et outillage divers	21578	4 000,00 €
Autres matériel et outillage de voirie	2158	3 900,00 €
Matériel de transport	2182	15 800,00 €
Matériel de bureau et informatique	2183	14 300,00 €
Acquisition de mobilier	2184	900,00 €
Acquisition autres immobilisations	2188	17 000,00 €
Création d'un Pump Track	2318-222	20 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES RAR		459 450,00 €

.....

Recettes	Article	RAR
Subv. PUMP TRACK Conseil Départ.	1323	26 100,00 €
Dépôts et cautionnement	165	550,00 €
TOTAL DES RECETTES RAR		26 650,00 €
Autofinancement (Excédents partiels reportés)	1068 / 001	432 800,00 €
TOTAL DES RECETTES		459 450,00 €

.....

Le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités, mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme à minima des indicateurs financiers ou le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Le PLF pour 2022 prolonge la mobilisation massive de l'Etat en faveur des territoires, notamment dans le cadre de la relance. Pour la cinquième année consécutive, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements demeure stable (27 Md€).

À périmètre constant, les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales progressent de +525 M€ par rapport à la LFI 2021. Le PLF 2022 poursuit par ailleurs le soutien exceptionnel du Gouvernement à l'investissement local. Les collectivités territoriales bénéficient ainsi de 276 M€ de Contributions Publiques (CP) supplémentaires en 2022 pour couvrir les engagements pris au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle.

En parallèle, environ 500 M€ de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 M€ au titre de la DSIL et 100 M€ pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le PLF 2022 prévoit également un nouvel abondement exceptionnel de la DSIL à hauteur de 350 M€ d'AE qui pourront être contractualisés dans les contrats de relance et de transition écologique, par une mobilisation des reliquats des fonds européens.



[...] PLF 2022

Les réformes fiscales ambitieuses entreprises pendant le quinquennat ont toutes été compensées entièrement aux collectivités via des recettes pérennes et dynamiques.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) entre 2020 et 2023 redonnera à terme 23 Md€ de pouvoir d'achat aux contribuables locaux. Cette réforme fiscale a été compensée entièrement aux collectivités via des recettes pérennes et dynamiques : les communes perçoivent désormais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Une part de TVA transférée aux départements et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compense à l'euro près et de façon dynamique la perte respective de la TFPB pour les départements et de la TH pour les EPCI.

La baisse des impôts de production en faveur des entreprises prévue dans le plan de relance (-10 Md€ par an de prélèvements obligatoires pour soutenir l'activité et l'emploi dans les territoires) a également fait l'objet d'une compensation intégrale et dynamique : la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est remplacée par une part de TVA dynamique et la baisse de la fiscalité des établissements industriels (CFE et TFPB) par un prélèvement sur les recettes de l'État.

Les collectivités les plus fragiles bénéficient de la montée en puissance des dispositifs de péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine progressent plus rapidement qu'en 2021, de 95 M€ chacune.



Les ressources de fonctionnement

La rétrospective des « taxes ménages »

La réforme fiscale en cours a permis à approximativement 60 % de contribuables Bagéens en résidence principale de ne plus payer la taxe d'habitation en 2021.

Pour les ménages restants, cette taxe va bénéficier de deux baisses, la première a eu lieu en 2021 et la dernière est attendue en 2022. Pour 2023, le dégrèvement sera de 100 %.

Les résidences secondaires et les locaux vacants de plus de 2 ans restent imposés à la taxe d'habitation dans le cadre de la réforme fiscale.

Pour la commune, la réforme a engendré en 2021 la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales à laquelle s'est substitué le transfert de la taxe foncière sur le bâti du Département.

Le taux communal est ainsi passé de 17,19% à 37,29% sans incidence pour le contribuable.

Les orientations des taxes « ménages » pour l'année 2022

Aucune évolution des taux d'imposition des taxes foncières n'est envisagée. Le taux d'imposition de la taxe d'habitation résiduelle (résidences secondaires et logements vacants de + 2 ans) est figé par le législateur.

Par ailleurs, les taux des taxes « ménages » de notre ville sont restés inchangés depuis l'an 2018.

Toutefois, la dynamique des bases va contribuer à une légère augmentation du produit fiscal attendu en 2022 (en 2021 la variation a été de 3.81 % soit un montant de 56 442 €).

La variation « physique » des bases de notre commune est, quant à elle, évaluée à 1,5% pour 2022. (Le produit total de la fiscalité directe des ménages en 2021 s'est élevé à 1 537 792.00 €)

Les retours communautaires

La prospective

Le pacte financier et fiscal en cours d'élaboration encadrera également les relations avec l'intercommunalité territoriale.

Les principaux échanges financiers entre la Ville de Bages et la Communauté de Communes ACVI concernent l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

De plus, la Communauté de Communes collecte les taxes « entreprises », sous le vocable de « Contributions Economiques Territoriales (CET) composée de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

L'intercommunalité perçoit également : LE FPIC (Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités).

Une partie de ces recettes fiscales communautaires fait l'objet d'un reversement aux quinze communes (nombre habitants 56 000 permanents). C'est la Dotation Communautaire constituée de l'agrégat (AC+DSC).

Les évolutions des retours communautaires sont actuellement à l'étude dans le cadre du pacte fiscal et financier.



Objectifs en cours d'analyse : Révision des Attributions de Compensation

(entre statu quo et clause de révision)

Projet de territoire

- 1. **Activer** le levier de la dette au niveau de l'intercommunalité pour financer le projet de territoire qui se décline en 31 actions à 15 ans dont 15 actions prioritaires dans un format de commissions de mise en action.
- 2. **Garantir** un haut niveau de soutien des investissements communaux : Fonds de concours
- 3. **Financer** « les coup partis » intercommunaux avec une certaine modération fiscale

Des fonds de concours significatifs :

- Multiplication par deux des enveloppes (AC+DSC).

Amendements en cours d'étude :

- Amendements en cours d'étude : prise en compte d'une atténuation des écarts de charges par le biais de l'application d'un coefficient logarithmique.

Le FPIC :

- Prise en compte du risque, intégration d'une clause de revoyure.

Le montant des sommes perçues en 2021 : Budget Communal

Section de fonctionnement :

- | | |
|-------------------------------|---------|
| • Attribution de Compensation | 27 612€ |
| • Fond de Péréquation FPIC | 84 938€ |

Section d'Investissement :

- | | |
|---------------------|---------|
| • Fonds de Concours | 79 976€ |
|---------------------|---------|

En prospective, les retours communautaires devront faire l'objet d'une estimation à la baisse compte tenu d'une refonte prévisible de la dotation de solidarité communautaire dans le cadre du pacte fiscal et financier à intervenir en 2022.

Dotations de l'Etat et compensations fiscales

La rétrospective concernant les dotations et autres concours de L'Etat durant l'année 2021 notamment depuis la contractualisation entre l'Etat et les communes, ces dotations pour la commune ont été stabilisées sous réserve d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La prospective concernant les ressources provenant de l'Etat :

La loi de finances pour 2022 intègre les transferts de fiscalité entre collectivités et modifie les indicateurs de péréquation que sont le potentiel fiscal (et donc financier) et l'effort fiscal. Ces indicateurs traduisent la richesse et la pression fiscale du territoire.



La réforme de ces indicateurs aura des conséquences sur le positionnement de chaque commune vis-à-vis de la DGF.

De ce fait, en prospective, l'ensemble cumulé des dotations de l'Etat devrait subir une baisse de l'ordre de 0,9% en moyenne pour 2022 pour s'accroître ensuite. Le rétablissement des finances publiques sera lui à l'ordre du jour des discussions avec les collectivités fin 2022.

L'investissement 2022

PROJET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 <i>(Inclus RAR 2021)</i>		
<i>Articles</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montants</i>
202	Frais études Urbanisme	31 000,00
20311	Frais études divers	13 000,00
2051	Acquisitions Logiciels	11 500,00
2128	Agencement et aménagement de terrains	65 000,00
2135	Aménagement des constructions	162 500,00
2138	Acquisition de bâtiment	150 000,00
2151	Réseaux de voirie	285 000,00
2152	Installations de voirie	149 500,00
21534	Réseaux d'électrification	13 200,00
21538	Installations autres réseaux	30 000,00
21568	Autres matériel sécurité incendie	23 000,00
21578	Matériel et outillages	9 000,00
2158	Matériel technique	18 500,00
2182	Matériel de transport	20 800,00
2183	Matériel informatique	14 300,00
2184	Mobilier divers	2 900,00
2188	Autres immobilisations	60 000,00
2318 226	Création Pump Track	20 000,00
21312	Travaux en régie	5 000,00
<i>Total des dépenses d'équipements</i>		1 084 200,00
1641	Capital des emprunts	155 000,00
<i>Total des dépenses financières et divers</i>		155 000,00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		1 239 200,00

L'investissement 2022

(suite)

PROJET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

(Inclus RAR 2021, affectation résultat et prélèvement éventuels)

Articles	Libellés	Montants
1323	Subventions Conseil Départemental	33 747,00
13251	Subventions CDC ACVI	48 053,00
1341	Subventions de l'Etat	30 000,00
165	Dépôts et Cautionnement	550,00
<i>Total des recettes d'équipements</i>		<i>112 350,00</i>
10222	FCTVA	103 570,00
10223	Taxe d'aménagement	40 000,00
1641	Emprunt	150 000,00
<i>Total des recettes financières</i>		<i>293 570,00</i>
040	Amortissements 2021	129 500,00
021	Virement section de fonctionnement	26 230,00
1068	Affectation résultat fonctionnement	200 000,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>355 730,00</i>
<i>Résultat provisoire d'investissement 2021 reporté</i>		<i>477 550,00</i>
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 239 200,00



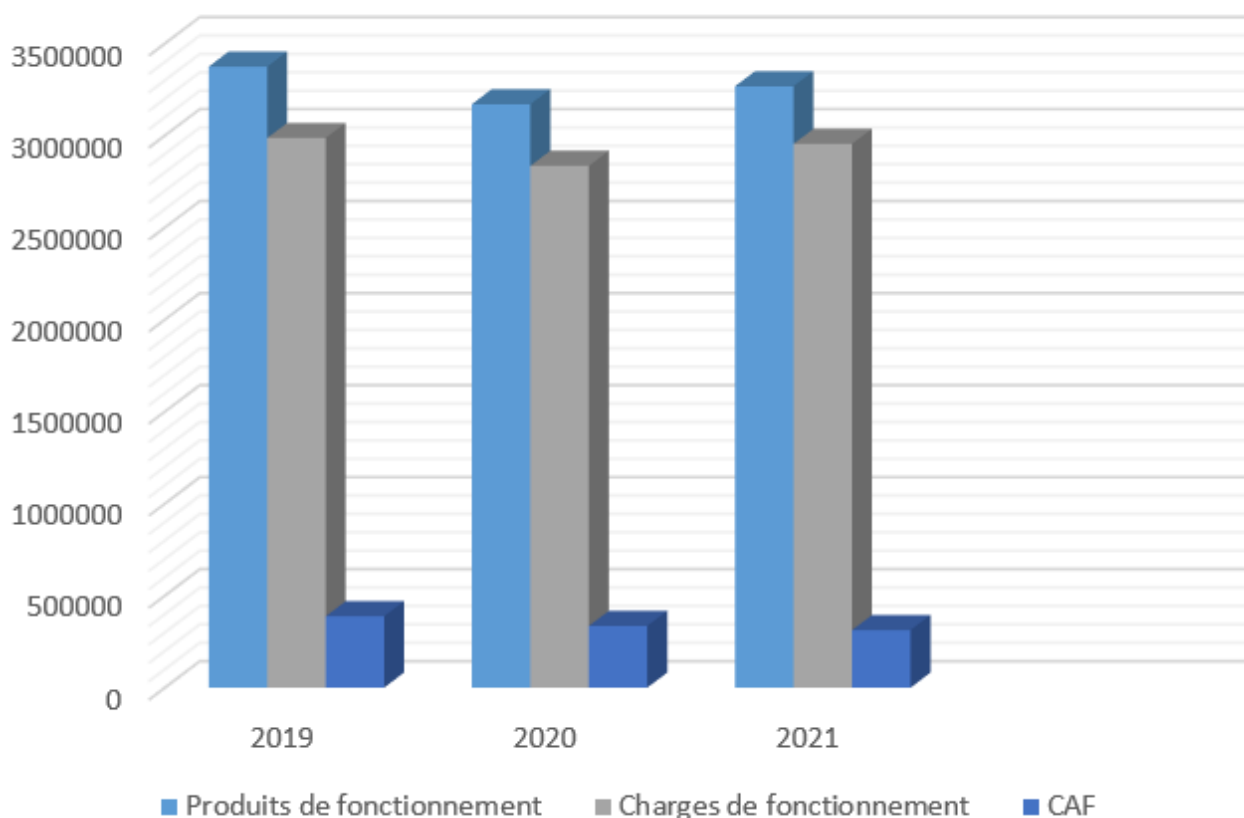
La Capacité d'Autofinancement

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute, représente le résultat excédentaire de la section de fonctionnement. Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits des cessions d'immobilisation) et les charges réelles de fonctionnement.

La CAF brute doit permettre, à minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

En 2021, la CAF brute de la commune de BAGES s'élève à 312 874 €.

Evolution de la capacité d'autofinancement



Les charges de personnel

La prévision de la masse salariale et sa gestion annuelle

Réaliser le budget prévisionnel de la masse salariale revient à "prévoir" plus de la moitié du budget de fonctionnement. La gestion annuelle de la masse salariale a pour objectif de permettre de respecter en exécution l'enveloppe de crédits tout en assurant la couverture de l'ensemble des engagements.

Evolution des dépenses au chapitre 012 2018-2021

2018	2019	2020	2021
1 649 703€	1 663 811€	1 679 939€	1 739 371€

Sur l'année 2021, l'évolution des dépenses du personnel a été de +3.54%

Celle-ci relève de plusieurs facteurs :

- Le Recrutement d'un agent police municipale
- Le Maintien des mesures d'hygiène et l'encadrement dans les écoles liés à la crise sanitaire
- Les Remplacements d'agents absents (maladies, congé maternité)
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- L'Augmentation du SMIC au 1er octobre 2021
- L'Augmentation de l'indice majoré minimal de rémunération passant de 332 à 340 au 1er octobre 2021
- L'Indemnité de fin de contrat sur les contrats à durée déterminée conclus à partir du 1er janvier 2021

Les charges de personnel

(suite)

Ces dépenses doivent également être analysées au regard des recettes au titre de l'assurance du personnel statutaire.

Remboursements sur rémunérations - Assurance statuaire 2018-2021

2018	2019	2020	2021
42 209€	55 193€	66 466€	61 402€

Pour 2022, les revalorisations liées au GVT seront prises en compte (*Glissement Vieillesse Technicité qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant*) ainsi que les mesures statutaires définies par les décrets ci-après.

- **Décret n°2021-1819 du 24 décembre 2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publiques territoriale.**

- Ce décret revalorise, à compter du 1er janvier 2022, l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 applicables aux cadres d'emplois relevant du décret C type. Les échelles de rémunération des cadres d'emplois des agents de maîtrise, des agents de police municipale.

- **Décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle.**

- Modification du nombre d'échelons des grades classés dans les échelles de rémunération C1 et C2 et de la durée de certains de ces échelons, attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle et adaptation des modalités de classement dans un cadre d'emploi de la catégorie B.

L'évolution des effectifs en 2022

A activité constante, les effectifs devraient rester au niveau de 2021.

Structure des effectifs

Structure des effectifs par service au 01/02/2022

STRUCTURES	EFFECTIFS		En équivalent Temps Plein	Informations complémentaires
	AGENTS PERMANENTS ET NON PERMANENTS			
DIRECTION GÉNÉRALE	1	1 agent statutaire	1	
ADMINISTRATIVE	7	6 agents statutaires 1 agent contrat CAE CDD *	5.9	+ 2 agents CDG 66 convention de mise à disposition jusqu'en mars 2022
COMMUNICATION	2	1 agent statutaire 1 agent non permanent CDD	1	
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	19	19 agents statutaires	18	
MÉDIATHÈQUE	1	1 agent statutaire <i>1 agent contrat CAE * 0.1 ETP</i> <i>1 agent statutaire * 0.1 ETP</i> }	0.7	* Répartition sur 2 postes (Emplois optimisés)
RESTAURANT SCOLAIRE ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX	6	3 agents statutaires 3 agents non permanents CDD	5.5	Renfort restauration scolaire et écoles – protocole sanitaire
INTERVENANTS ÉCOLE MATERNELLE	7	5 agents statutaires * 2 agents non permanents CDD	6	
POLICE MUNICIPALE	3	3 agents statutaires	2	
Effectifs de la ville	Au 1 ^{er} janvier 2022 : 46 agents / 40.1 ETP Au 1 ^{er} janvier 2021 : 44 agents / 39.6 ETP Au 1 ^{er} janvier 2020 : 42 agents / 39.8 ETP Au 1 ^{er} janvier 2019 : 42 agents Au 1 ^{er} janvier 2018 : 44 agents Au 1 ^{er} janvier 2017 : 46 agents			

Organigramme du personnel

Organigramme des services municipaux
de la ville de Bages au 01/02/2022
46 agents - 40.1 ETP

